



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 décembre 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023-CA33-03

#### AUTORISATION DU DIRECTEUR A ESTER EN JUSTICE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE,

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

##### Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Alain ABADIE, Pascal PLANTE

##### Membres suppléants :

Anne CHANE-KAYE-BONE (procuration de Madame Maya CESARI)

#### ÉTAIENT ABSENTS :

**Membre titulaire :** Maya CESARI, Jean-Pierre CHABRIAT, Lorraine NATIVEL

**Membres suppléants sans voix délibérative :** Patricia PROFIL, Mickaël SIHOU

**Représentant de Madame la Présidente de Région :** Jean-Pierre POTHIER – Directeur de la DAT (Direction de l'Attractivité du Territoire)

**Représentante de la pairie Régionale :** Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Réunion THD,

VU le rapport 2023-CA33-03\_Autorisation du Directeur à ester en justice,

**Après en avoir délibéré**

### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : D'autoriser le directeur à ester en justice :

- Devant toutes les juridictions en toute matière (notamment administrative, civile, pénale et prud'homale) en référé et au fond tant en première instance qu'en appel ou en cassation pour les actions en justice intentées par la régie Réunion THD ou contre cette dernière ;
- Et de porter plainte devant le procureur de la république dans toutes les affaires pouvant intéresser la régie Réunion THD.

**ARTICLE 2** : D'autoriser le directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président de Réunion THD**  
Normane OMARJEH

